

aradei

CAPITAL

Aradei Capital S.A.

NOTE RELATIVE AU PROGRAMME D'EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE

Date de la mise en place du programme	31/01/2020
Plafond du nouveau programme d'émission	750 000 000 MAD
Plafond de l'ancien programme d'émission	500 000 000 MAD
Valeur nominale	100 000 MAD

Conseiller et
coordinateur global



Co-conseiller et co-
coordinateur global



VALORIS CORPORATE FINANCE
CONSEIL ET INGENIERIE

Chef de file du syndicat
de placement



VALORIS SECURITIES
Société de Bourse

Co-Chef de file du
syndicat de placement



Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 15 du Dahir 1-95-3 du 24 châabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables, telle que modifiée et complétée, la présente note porte sur le programme d'émission des billets de trésorerie de la société Aradei Capital S.A.

La présente note, enregistrée par l'AMMC en date du 23/09/2026 sous la référence EN/EM/029/2026, ne constitue qu'une partie du dossier d'information relatif au programme.

Le dossier d'information composé de la présente note ainsi que du document de référence enregistré par l'AMMC en date du 23/09/2026 sous la référence EN/EM/028/2026, a été visé par l'AMMC en date du 23/09/2026 sous la référence VI/EM/028/2026

Sommaire

I.	Avertissement de l'AMMC.....	3
II.	Abréviations	4
I.	Attestations et coordonnées	4
I.1.	Le Président du Conseil d'Administration	4
I.2.	Les Conseillers Financiers.....	5
I.3.	Le Conseiller Juridique	6
II.	Cadre de l'opération.....	7
II.1.	Objectif du programme.....	7
III.	Investisseurs visés par le programme	7
IV.	Caractéristiques relatives au programme et aux titres à émettre	8
V.	Engagements de l'émetteur	8
VI.	Déroulement des émissions dans le cadre du programme d'émission.....	8
VI.1.	Intermédiaires financiers	8
VI.2.	Modalités de souscription et d'attribution	9
VI.3.	Modalités d'annulation des ordres.....	11
VI.4.	Modalités d'allocation des ordres	11
VI.5.	Modalités de règlement/livraison des titres.....	11
VI.6.	Engagement d'information de l'AMMC	11
VII.	Facteurs de risques liés à l'investissement dans les titres offerts.....	11
VIII.	Modèle du bulletin de souscription	13
VIII.1.	Identification du souscripteur	13
VIII.2.	Caractéristiques des billets de trésorerie.....	13
VIII.3.	Modalités de souscription	14

I. Avertissement de l'AMMC

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme d'émission de Billets de Trésorerie.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité du programme d'émission de Billets de Trésorerie ni sur la qualité de la situation de l'émetteur.

Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés.

Le présent programme ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à ce type d'opérations. Les investisseurs potentiels sont invités à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les instruments financiers objet du présent programme qu'en conformité avec les lois et règlement en vigueur dans tout pays où il fera telle offre.

Ni l'AMMC ni Aradei Capital ni Valoris Corporate Finance ni Capital Trust Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlement par un ou des membres du syndicat de placement.

II. Abréviations

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BT	Billets de Trésorerie
FCP	Fonds Commun de Placement
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
MAD	Dirham / Dirhams
N°	Numéro
OPCVM	Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières
TCN	Titres de Créances Négociables

I. Attestations et coordonnées

I.1. Le Président du Conseil d'Administration

I.1.1. Représentant

Dénomination ou raison sociale	Aradei Capital
Représentant légal	M. Nawfal BENDEFA
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	1, Boulevard Zoulikha Nasri – Sidi Maârouf, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+ 212 5 22 58 56 50
Adresse électronique	n.bendefa@reim-partners.com

I.1.2. Attestation

Le Président du conseil d'administration atteste qu'il assume la responsabilité des informations contenues dans la présente note relative au programme d'émission des billets de trésorerie par Aradei Capital SA.

Il atteste que lesdites informations sont conformes à la réalité, et que la présente note comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres à émettre dans le cadre du programme précité. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Nawfal BENDEFA

Aradei Capital S.A

Président du Conseil d'Administration

I.2. Les Conseillers Financiers

I.2.1. Représentants

Dénomination ou raison sociale	Valoris Corporate Finance	Capital Trust Finance
Représentant légal	M. Montassir BENBEKHALED	Mme. Lamia BOUTALEB
Fonction	Directeur Général	Président Directeur Général
Adresse	Angle Route d'El Jadida et Rue Abou Dabi, Oasis - Casablanca	Boulevard Main Street, Axe Métropolitain 2, CFC, Les Jardins d'Anfa - Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 99 89 80	+212 5 22 46 63 50
Numéro de fax	+212 5 22 25 04 53	+212 5 22 49 13 07
Adresse électronique	m.benbekhaled@valoris.ma	l.boutaleb@CapitalTrust.ma

I.2.2. Attestation

Le présent note a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Elle fait partie du dossier d'information relatif au programme d'émission de Billets de Trésorerie par la société Aradei Capital S.A.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard du programme précité.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'Aradei Capital S.A, à travers les éléments suivants :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la société Aradei Capital S.A, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires, et des Assemblées Générales Mixtes relatives aux exercices 2023, 2024 et 2025, ainsi qu'à l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Rapports de gestion pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;

A notre connaissance, la présente note contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres proposés dans le cadre du programme d'émission. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière et commerciale entre Valoris Corporate Finance, Capital Trust Finance d'une part et Aradei Capital S.A d'autre part, hormis le mandat de conseil qui les lie.

Compte tenu de tout ce qui précède nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Montassir BENBEKHALED

Valoris Corporate Finance
Directeur Général

Lamia BOUTALEB

Capital Trust Finance
Président Directeur Général

I.3. Le Conseiller Juridique

I.3.1. Représentants

Dénomination ou raison sociale	Maleh Law Firm
Représentant légal	M. Younes MALEH
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	2, Rue de la Réunion Rés. Beaulieu 6ème étage
Numéro de téléphone	+212 520 403 961
Numéro de fax	+212 520 403 961
Adresse électronique	younes.maleh@malehlawfirm.com

I.3.2. Attestation

Le programme d'émission de Billets de Trésorerie, objet de la présente note est conforme aux dispositions statutaires d'Aradei Capital S.A et à la législation marocaine.

Younes MALEH

Maleh Law Firm

Avocat au Barreau de Casablanca

II. Cadre de l'opération

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°35-94 promulguée par le dahir n°1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) relative à certains titres de créances négociables, telle que modifiée et complétée, et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables (TCN), tel que modifié et complété, la société Aradei Capital S.A. émet dans le public des billets de trésorerie portant intérêt en représentation d'un droit de créance pour une durée inférieure ou égale à un (1) an.

Le programme d'émission de billets de trésorerie d'Aradei Capital S.A. a été initialement autorisé par le Conseil d'Administration tenu le 25 septembre 2019, pour un plafond de 500.000.000 MAD.

Le conseil d'administration réuni le 04 mai 2026 a décidé l'augmentation du plafond du programme qui passe ainsi de 500.000.000 MMAD à 750.000.000 MMAD, et a délégué tous pouvoirs à M. Nasser Benjelloun, en qualité de Directeur Général d'Aradei Capital S.A., afin d'arrêter les modalités de l'opération qu'il jugera opportunes et nécessaires à la réalisation de l'émission de billets de trésorerie.

Le Directeur Général à date du 22 septembre 2026 a fixé les caractéristiques du programme d'émission de billets de trésorerie.

A cet effet, la Société Aradei Capital S.A. continuera à émettre avec appel public à l'épargne des Billets de Trésorerie portant intérêt en représentation d'un droit de créance, pour une durée inférieure ou égale à un an.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 35-94 et de l'arrêté du Ministre des Finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 susvisés, Aradei Capital S.A. a établi, avec les conseillers, un dossier d'information relatif à son activité, sa situation économique et financière et son programme d'émission de billets de trésorerie.

En application de l'article 17 de ladite loi, et tant que les TCN sont en circulation, le dossier d'information fera l'objet d'une mise à jour annuelle dans un délai de 45 jours après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice. Toutefois, des mises à jour occasionnelles pourront intervenir en cas de modification relative au plafond de l'encours des titres émis ou tout événement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution des cours des titres ou la bonne fin du programme.

Conformément à l'article 1.59 de la circulaire de l'AMMC n°3/19 du 20/02/2019 relatives aux opérations à informations financières, la mise à jour de la note relative au programme d'émission de billets de trésorerie par la Société se fera dans un délai de 15 jours avant la date de prise d'effet de tout changement des caractéristiques du dit programme, une mise à jour immédiate du dossier d'information se fera en cas de tout événement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution de la valeur du titre ou la bonne fin du programme d'émission.

II.1. Objectif du programme

La Société Aradei Capital souhaite procéder à un programme d'émission de billets de trésorerie afin de :

- Optimiser le coût de financement à court terme en substituant, de manière partielle, aux concours bancaires existants des billets de trésorerie ;
- Faire face à ses besoins de trésorerie ponctuels ;
- Diversifier les sources de financement.

III. Investisseurs visés par le programme

La souscription aux billets de trésorerie sujets de cette note est destinée aux personnes physiques ou morales, résidentes ou non résidentes.

IV. Caractéristiques relatives au programme et aux titres à émettre

Nature des titres	Titres de Créances Négociables dématérialisés par inscription au dépositaire Central (Maroclear) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique des titres	Billets de Trésorerie au porteur
Plafond de l'émission	750.000.000 MAD
Nombre de titres maximum à offrir	7.500
Valeur nominale unitaire	100.000 MAD
Maturités	Entre 10 jours et 12 mois
Date de jouissance	A la date de règlement
Rang	Le rang est assimilable à une dette ordinaire contractée par la Société
Intérêts	Post-comptés
Taux facial	Fixe, déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché
Remboursement du principal	<i>In fine</i> , soit à l'échéance de chaque billet
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces billets de trésorerie.
Clause d'assimilation	Les billets de trésorerie émis ne font l'objet d'aucune assimilation à des titres d'une émission antérieure
Garantie	L'émission ne bénéficie d'aucune garantie
Notation	Les billets de trésorerie émis ne font l'objet d'aucune notation

V. Engagements de l'émetteur

Non applicable.

VI. Déroulement des émissions dans le cadre du programme d'émission

VI.1. Intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers intervenant dans le cadre du présent programme de billets de trésorerie se présentent comme suit :

Type d'intermédiaire financier	Entité	Adresse
Organismes Conseil	Valoris Corporate Finance	355 Route d'El Jadida, Casablanca
	Capital Trust Finance	50, Boulevard Rachidi, Casablanca
	Valoris Securities	355 Route d'El Jadida, Casablanca

Organismes chargés du placement	Capital Trust Securities	50, Boulevard Rachidi, Casablanca
Centralisateur	Valoris Securities	355 Route d'El Jadida, Casablanca
Domiciliataire des titres	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)	26 Place des Nations Unies, Casablanca

VI.2. Modalités de souscription et d'attribution

VI.2.1. Période de souscription

A chaque fois que la société Aradei Capital exprimera un besoin de trésorerie, Valoris Securities et Capital Trust Securities procéderont à l'ouverture de la période de souscription au moins 72 heures avant la date de jouissance.

Préalablement à chaque émission l'émetteur établira un document détaillant les modalités de l'émission et contenant les éléments d'information prévus dans l'article 1.60 de la circulaire 03/19 de l'AMMC.

Ledit document sera mis à la disposition des investisseurs avant l'ouverture de la période de souscription.

VI.2.2. Bénéficiaires

Les personnes physiques ou morales, résidentes ou non résidentes.

Les souscriptions doivent être faites en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs

VI.2.3. Identification des souscripteurs

Les organismes chargés du placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de cette identification et la joindre au bulletin de souscription. Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégories	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus : - Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; - Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), numéro du registre de commerce et le certificat du dépôt au greffe du tribunal.
Personnes morales marocaines et étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce (ou équivalent pour les personnes morales étrangères)
Personnes physiques non-résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident

Investisseurs qualifiés nationaux hors OPCVM

Photocopie du RC comprenant l'objet social faisant apparaître leur appartenance à cette catégorie, et/ou tout autre document justifiant la qualité d'investisseur qualifié

Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger

Photocopie de la carte d'identité nationale

VI.2.4. Modalités de souscription

Aradei Capital s'engage avant chaque émission à mettre à la disposition des investisseurs (préalablement à l'ouverture de la période de souscription), un document détaillant les modalités de l'émission et contenant les éléments cités au niveau de l'article 1.60 de la circulaire n°3/19 telle que modifiée et complétée relative aux opérations et aux informations financières de l'AMMC.

Les souscriptions seront recueillies auprès de la clientèle, à l'aide de bulletins de souscriptions selon le modèle joint en annexes, qui deviennent fermes et irrévocables après la clôture de la période de souscription. Ces bulletins doivent être remplis et signés par les souscripteurs et envoyés Capital Trust Securities (par fax +212 5 22 49 13 07 ou à l'adresse mail : market.cts@capitaltrust.ma) ou Valoris Securities (par fax +212 5 22 99 22 20 ou à l'adresse mail : market@capitalgestiongroup.com).

Les souscriptions feront objet d'une confirmation par les organismes placeurs par mail, dès leur acceptation et ce, jusqu'à l'atteinte du plafond de l'émission.

Les organismes chargés du placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. L'organisme placeur déterminera librement les modalités de la garantie financière demandée aux souscripteurs, qui peut être un dépôt en espèces, en titres ou une caution. Pour les investisseurs institutionnels, il ne sera pas exigé de couverture de la souscription.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire :

- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans ou pour le compte d'incapables majeurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le représentant légal ou le tuteur de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur.
- Les membres du syndicat de placement sont tenus d'obtenir une copie de la page du livret de famille ou d'un document équivalent faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur et d'obtenir un justificatif pour l'incapable majeur lors de l'ouverture de compte et de les joindre au bulletin de souscription ; en ce cas les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du représentant légal (soit le père ou la mère) ou du tuteur ayant souscrit pour leur compte et sous réserve des dispositions légales en vigueur ;
- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent ;
- Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées à condition de présenter une procuration dûment signée et légalisée par son mandant. L'organisme chargé du placement est tenu d'en obtenir une copie et de la joindre au bulletin de souscription. Les titres souscrits doivent, en outre, se référer à un compte titres au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration ;
- Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant aussi l'ouverture d'un compte doit se faire en présence de son titulaire selon les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ;
- Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire. L'organisme chargé de placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements, ce dernier déterminera librement les modalités de la garantie financière demandée aux souscripteurs, qui peut être un dépôt en espèce, en titres ou une caution ;
- Pour les investisseurs qualifiés il ne sera pas exigé de couverture de la souscription ;

- Les investisseurs peuvent effectuer plusieurs ordres auprès de l'organisme chargé du placement. Les ordres sont cumulatifs. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que tous les ordres peuvent être satisfaits totalement ou partiellement en fonction de la disponibilité des titres.

Il n'existe aucun seuil minimum de souscription, le plafond des souscriptions est limité au montant de l'émission.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité et sont irrévocable après la clôture de la période de souscription.

VI.3. Modalités d'annulation des ordres

Tous les ordres de souscription :

- Ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité ;
- Sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

L'annulation des ordres de souscription ne répondant pas aux conditions précitées s'effectue à la fin de la collecte de l'ensemble des ordres de souscription.

VI.4. Modalités d'allocation des ordres

Au cours de la période de souscription, les allocations se feront selon la méthode du « premier arrivé/premier servi », en fonction des souscriptions reçues et des quantités de billets de trésorerie disponibles. Ainsi, lors de la clôture de la période de souscription, l'allocation des titres sera faite.

La période de souscription peut être clôturée par anticipation dès que le placement de la totalité de la tranche émise aura été effectué.

VI.5. Modalités de règlement/livraison des titres

Le règlement/livraison des titres se fera dans le cadre de la filière de gré à gré à la date de jouissance. La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) se chargera de l'inscription en compte des Billets de Trésorerie émis.

VI.6. Engagement d'information de l'AMMC

Aradei Capital s'engage à transmettre à l'AMMC les résultats de chaque émission (nombre de titres émis, montants souscrits et alloués par type d'investisseurs, etc.) dans les 7 jours suivants sa réalisation à l'adresse électronique suivante Information_Financiere@ammc.ma.

VII. Facteurs de risques liés à l'investissement dans les titres offerts

Risques inhérents à un investissement en Billets de Trésorerie :

- **Risque de défaut** : Les billets de trésorerie objet de la présente note sont des titres de créances non assorties de garanties de remboursement. Par conséquent, tout investisseur est soumis au risque de non-remboursement en cas de défaut d'Aradei Capital ;
- **Risque de liquidité** : l'existence d'un marché secondaire actif pour négocier les TCN n'est pas garanti, l'investisseur pourrait s'exposer au risque de détenir des titres illiquides, ne pouvant être cédés rapidement sans que cela ait d'effet majeur sur le prix ;
- **Risque de taux** : En général, une hausse des taux d'intérêt influence négativement la valeur des titres de dette, notamment les TCN ;
- **Risque d'inflation** : l'évolution des taux d'inflation pourrait impacter le rendement des détenteurs des TCN (i) si l'évolution de l'inflation dépasse le rendement des TCN détenus et (ii) en cas de réajustement des taux d'intérêts. Ainsi, une augmentation des taux d'intérêts fera baisser la valeur des TCN détenus.
- **Le risque lié à l'endettement additionnel** : Aradei Capital pourrait émettre ultérieurement d'autres dettes ayant un rang égal ou supérieur aux billets de trésorerie objet de la présente note. De telles émissions

viendraient réduire le montant récupérable par les détenteurs des présents titres en cas de liquidation de l'émetteur.

VIII. Modèle du bulletin de souscription

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE APRES LA CLOTURE DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE D'ARADEI CAPITAL SA

Destinataire : Capital Trust Securities ou Valoris Securities

Adresse électronique : market.cts@capitaltrust.ma ou market@capitalgestiongroup.com

Fax : +212 5 22 49 13 07 ou +212 5 22 99 22 20

Date : [.. / .. / ..]

VIII.1. Identification du souscripteur

Nom, prénom / Dénomination / Raison sociale		Teneur de compte	
N° de compte			
Téléphone		Fax	
Code d'identité ¹		Qualité souscripteur ²	
Nationalité du souscripteur		Nom et prénom du signataire	
Siège social		Fonction (personne morale)	
Adresse (si différente du siège social)		Mode de paiement	

VIII.2. Caractéristiques des billets de trésorerie

Emetteur	Aradei Capital S.A.
Valeur nominale unitaire	100.000 MAD
Plafond du programme	750.000.000 MAD
Date de jouissance	À la date de règlement.
Maturité	Entre 10 jours et 12 mois
Taux facial	Fixe, déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché.
Intérêts	Post-comptés
Remboursement du principal	<i>In fine</i> , soit à l'échéance de chaque billet.
Garantie	L'émission ne bénéficie d'aucune garantie

¹ Code d'identité : CIN ou n° de passeport pour les personnes physiques, Registre de commerce pour les personnes morales résidentes et N° et date d'agrément pour les OPCVM

² Qualité du souscripteur :

A : Personne physique (A1 Résidente – A2 Non résidente)

B : Personne morale (B1 Résidente – B2 Non résidente)

C : OPCVM

D : Etablissements de crédit

E : Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance F Fonds d'investissement, fonds de pension

G : Autres (compagnies financières et CDG)

H : Institutionnels de l'investissement de droit étranger

VIII.3. Modalités de souscription

Nous souscrivons aux billets de trésorerie d'Aradei Capital S.A. suivants :

Maturité	Nombre de bons	Nominal global	Taux de référence	Prime de risque	Taux nominal
...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...

Par la présente, nous autorisons notre teneur de compte, ci-dessus désigné, à débiter notre compte du montant correspondant aux Billets de trésorerie qui nous seront attribués afin de créditer le compte d'Aradei Capital SA ouvert dans les livres de la BMCI le []/[]/[]³.

Date, Cachet et Signature du souscripteur précédé par la mention « lu et approuvé ».

Avertissement de l'AMMC

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le dossier d'information visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentés.

Un dossier d'information visé par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège de l'émetteur, sur le site web de Aradei Capital et auprès des organismes chargés de placement ».

³ La date de règlement correspond à la date de jouissance